

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait en visioconférence, le mardi 21 décembre 2021 à 18 h 00 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond et M. Jean-René Martin. Le conseiller M. Yvan St-Amour est absent et a motivé son absence. Était aussi présente la directrice générale Madame Mariette Rochon.

Prendre note que cette séance est enregistrée et sera sur le site de la municipalité dès que possible.

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation et que les sujets à l'ordre du jour concerneront uniquement l'adoption du budget pour l'année 2021.

2021-12-R5925 Ouverture de la séance extraordinaire – Huis clos

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée.

2021-12-R5926 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
5. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour 2022-2023-2024
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2021-xxx décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée.

ANNOTATION 1

Le budget pour l'année 2021 a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

2021-12-R5927 Adoption du budget pour l'année 2022

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget présenté avec des dépenses et des revenus équilibrés de 1 070 455\$ soit adopté.

Adoptée.

BUDGET 2022

Taux de taxe foncière : 0.7946/100\$ d'évaluation
Taxe Sûreté du Québec : 0.0801/100\$ d'évaluation
Taux taxes Quote-Part MRC : 0.1153/100S d'évaluation

TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE : .99/100\$ D'ÉVALUATION

REVENUS :

DÉPENSES :

Taxes sur la valeur foncière	419 492.00	Administration générale	241 083.00
Taxe sur une autre base	134 929.00	Sécurité publique	118 442.00
Immeubles des réseaux	12 394.00	Transport	491 254.00
Sécurité Publique	40 658.00	Hygiène du milieu	137 034.00
Quote-Part MRC	58 507.00	Aménagement urbanisme	19 655.00
Autres rec. de sources locales	32 000.00	Loisirs et culture	54 015.00
Impositions des droits	4 000.00	Frais de financement	8 972.00
Intérêts	6 000.00		
Subventions gouvernement.	299 475.00		
Surplus	63 000.00		

TOTAL DES REVENUS 1 070 455.00 TOTAL DES DÉPENSES 1 070 455.00

2021-12-R5928 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a préparé le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède douze mois;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un plan triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller M Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la municipalité, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ledit programme totalise 352 979.00\$ réparti comme suit :

Année 2022 : 247 979.00\$ (Projet Masebo)
Année 2023 : 75 000.00\$ (Stationnement et garage)
Année 2024 : 30 000.00\$ (Chemin des Eaux)

TOTAL : 352 979.00\$

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-René Martin conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-016 DÉCRÉTANT LES REVENUS ET DÉPENSES ET LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Dépose le projet du règlement numéro : 2021-016 intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-016 DÉCRÉTANT LES REVENUS ET DÉPENSES ET LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.

2021-12-R5929 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 18h15.

Adoptée.

Neil Gagnon, maire

Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière